

Annexe 3 - Chronologie des principales étapes du cycle de la fiscalité directe locale dans la procédure d'élaboration du budget d'une collectivité locale

Élaboration du budget primitif, fixation du produit attendu et vote des taux de chacune des quatre taxes locales	Janvier	1 31		Perception mensuelle de 1/12 du produit à taux constants
	Février	1 28	Réception en mairie des états 1259 (ou 1253 pour les régions, les départements et les groupements) où figurent les bases nettes estimées, les bases exonérées et les compensations.	
	Mars	1 31	Date limite du vote du budget primitif et du vote des taux des quatre taxes.	
	Avril	1 30		
	Mai	1 31		
	Juin	1 30	Adoption du compte administratif de l'année précédente	
	Juillet	1 31		
Élaboration du budget supplémentaire au vu des reports du compte administratif de l'année précédente et des besoins nouveaux non prévus dans le budget primitif	Août	1 31		Perception mensuelle de 1/12 du produit voté
	Septembre	1 30	Délibérations en matière d'abattements et d'exonérations pour l'année suivante.	
	Octobre	1 31		
	Novembre	1 30		
	Décembre	1 31	Bilan de fin d'exercice en vue de la préparation du budget primitif de l'année suivante.	